

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

## ARRETE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA VILLE ET LE CCAS

#### 5.3 – Désignation de représentants

Le Maire de GRAVELINES,

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2021-571 du 10 Mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Mars 2022 portant sur la création et la composition du Comité Social Territorial Commun,

Vu le procès-verbal des élections professionnelles du 08 Décembre 2022,

Vu la démission de Madame Myriam VANDERBRUGGEN en date du 13 Décembre 2022,

#### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont désignés représentants de la Commune au Comité Social Territorial Commun :

- en tant que représentants titulaires :  
Bertrand RINGOT, Alain MERLEN, Julien GERAERT, Marylène BEAUSSART
- en tant que représentants suppléants :  
Marie-Madeleine DUBOIS, Christelle DENEUVILLE, Grégoire PACCOU, Anne EBERHARDT

**Article 2 :** Prend acte de la désignation des représentants du personnel au Comité Social Territorial Commun :

- en tant que représentants titulaires :
  - de la CGT : Sabine WADOUX, Dominique DUVAL, Jean-Marie MAXANT
  - de FO : Sophie DEMURIEZ
  - de SUD Solidaires : Franck DEDEIRE
  - de l'UNSA : Carmen BOUTEILLE
- en tant que représentants suppléants :
  - de la CGT : Sandrine ZONNEQUIN, Yasmine VANDENBRIL, Jocelyne DEHORTER
  - de FO : Fabrice JANQUIN
  - de SUD Solidaires : Mélanie MAHIEU
  - de l'UNSA : Peggy GEORGE

**Article 3 :** Abroge les arrêtés n°2020-31, 2020-39 et 2022-36 relatifs aux désignations au Comité Technique.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera :

- . Inscrit au registre des arrêtés de la Commune ;
- . Mis en ligne sur le site internet de la Ville ;
- . Notifié aux intéressés ;
- . Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, Le 12 Janvier 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le 20 JAN. 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le  
20 JAN. 2023



Bertrand RINGOT